



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 janvier 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 février 2004

**Rue de Souché : aménagements de voirie, mise en sécurité de l'accès
au Lycée Saint-André. Acquisition de la parcelle cadastrée section
CR n° 416**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2004

DELIBERATION D20040010

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La rue de Souché, dans son tronçon rectiligne compris entre l'Avenue de Paris et la rue de Bellune, comporte l'accès au Lycée Saint-André emprunté par les élèves et les enseignants. Afin de mettre en sécurité cet accès, de créer un trottoir le long de la rue sur la partie qui en est aujourd'hui dépourvue, d'aménager des places de stationnement et des passages cloutés, il conviendrait d'acquiescer à la Congrégation de l'Immaculée Conception, propriétaire du Lycée, la partie des terrains nécessaires à la réalisation de ces aménagements. L'emprise, déterminée par géomètre, est de 965 m² correspondant à la parcelle section CR n° 416. La cession à la Ville de cette emprise s'effectuerait à titre gratuit, à charge pour la Ville d'installer la nouvelle clôture séparative (identique à celle déjà mise en place par le Lycée sur une autre partie du site). Le Lycée ferait son affaire personnelle du déplacement des portails et des piliers existants et de l'arrachement des plantes dans le périmètre du projet

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à titre gratuit à la Congrégation des Sœurs de l'Immaculée Conception de l'emprise nécessaire aux travaux d'aménagement de la rue de Souché – section CR n° 416 ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits en résultant, y compris ceux de géomètre ainsi que le coût d'installation de la nouvelle clôture séparative, étant supportés par la Ville de Niort.

La dépense sera imputée sur le BP de l'exercice en cours dans le cadre des travaux liés à l'Avenue de Paris.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER